

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 162 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'accueil jeunes de Bapaume – Travaux supplémentaires lot n°4 et lot n°8.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire le projet d'aménagement et de mise en conformité du local abritant l'accueil jeunes rue Briquet Taillandier à Bapaume.

Monsieur le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet J. Ph. CARPENTIER, Maître d'œuvre à HEBUTERNE.

Monsieur le Président rappelle ensuite la délibération n°2017-038 approuvant les marchés de travaux passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec différentes entreprises pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications apportées au cours de ce chantier sur le lot n°4 – Menuiseries Intérieures attribué à l'Entreprise GARÇON pour un montant de

prestations de 1 705,56 € HT (+11,96 %) et sur le lot n°8 – Plomberie, Sanitaires attribué à l'Entreprise REMY pour un montant de prestations de 355,00 € HT (+2,58 %).

Monsieur le Président précise que l'ensemble de ce programme de travaux représentera un montant de 108 457,32 € HT en augmentation de 1,93 % par rapport à la masse initiale des marchés passés avec les entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver les travaux supplémentaires nécessités par la réalisation de l'aménagement et de la mise en conformité de l'accueil jeunes de Bapaume ;
- d'approuver les avenants passés avec les entreprises suivantes :
 - o Lot n°4 – Plâtrerie et Isolation : Ent. GARÇON pour un montant de 1 705,56 € HT modifiant la masse du marché initial de 11,96 %,
 - o Lot n°8 – Plomberie, Chauffage et sanitaires : Ent. REMY pour un montant de 355,00 € HT modifiant la masse du marché initial de 2,58 % ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux deux avenants présentés ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget primitif 2017 (opération 31 - chapitre 23 – article 2313).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 18 décembre 2017 et transmission
en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2017-162 - 18/12/2017
EJ – TX Accueil Jeunes
Avenants n°1 Lot n°1 et Lot n°8.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL

